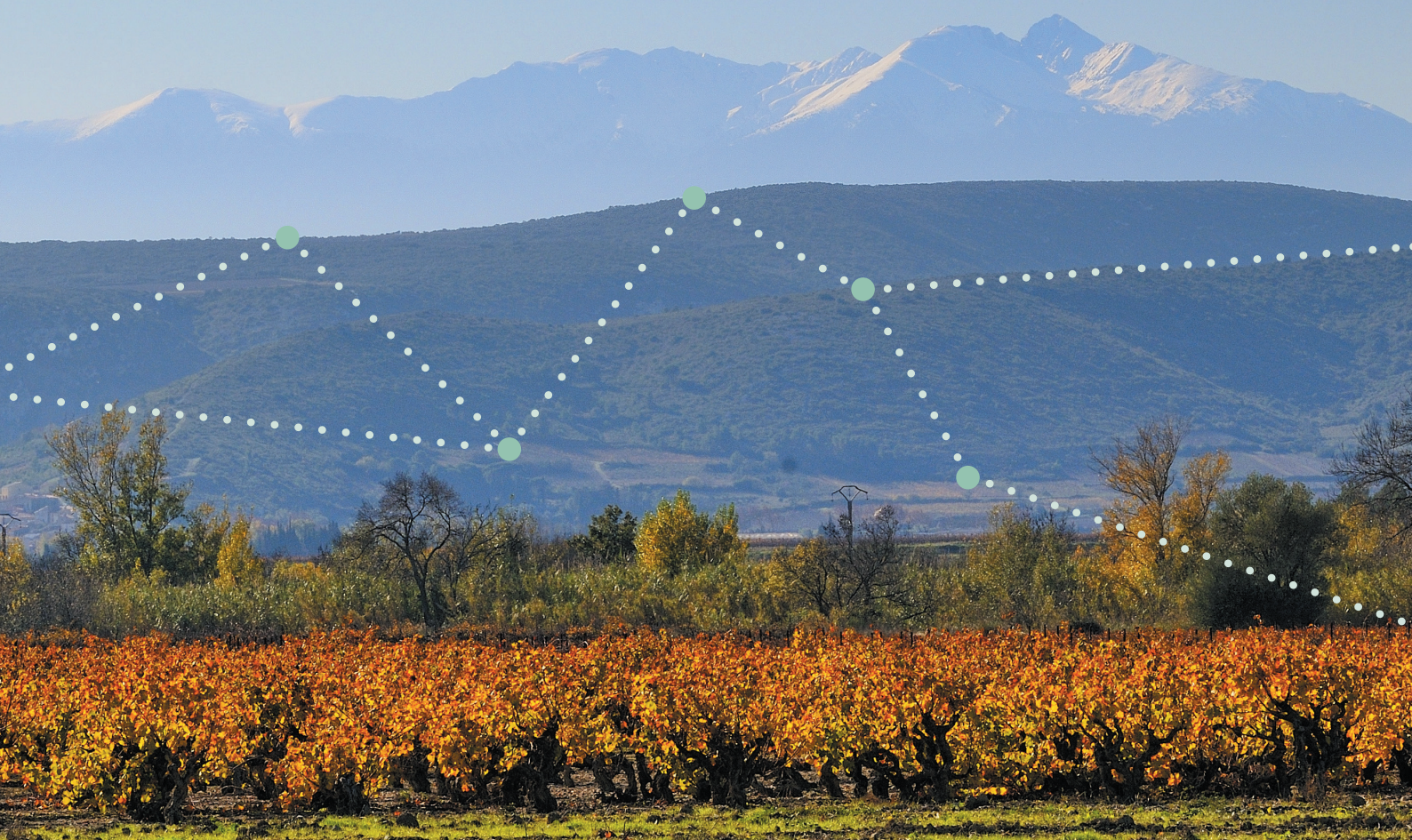


# STEP

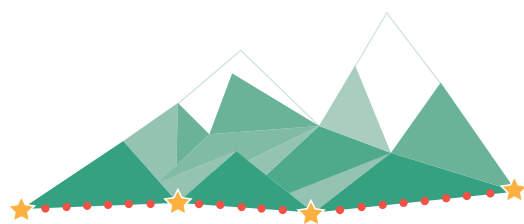
South Transit East Pyrenees

## CONCERTATION PRÉALABLE STEP DÉCISION DU MAÎTRE D'OUVRAGE MARS 2018



**TIGF**

TRANSPORT ET  
INFRASTRUCTURES  
GAZ FRANCE



# STEP

South Transit East Pyrenees

**UN PROJET EUROPÉEN, PORTEUR D'OPPORTUNITÉS  
POUR LES TERRITOIRES**

# ÉDITO



**Dominique Mockly** Président et Directeur Général TIGF

Ce dossier a été conçu pour répondre au bilan des garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) faisant suite à l'organisation de la concertation publique volontaire de TIGF qui s'est déroulée du 21 novembre 2017 au 23 janvier 2018.

Ce rapport vous présente les engagements pris par TIGF, pour tenir compte des enseignements de la concertation préalable sur le projet South Transit East Pyrenees (STEP) visant à créer une interconnexion gazière entre la France et l'Espagne à l'Est des Pyrénées.

Je tiens à rappeler qu'au delà de cette phase de concertation préalable qui s'est achevée, TIGF s'engage aussi à poursuivre le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, pour faire de STEP, un projet concerté répondant aux préoccupations et aux enjeux locaux.



# SOMMAIRE

.....

L'ESSENTIEL DU PROJET STEP..... 05

UNE CONCERTATION VOLONTAIRE..... 06

La concertation en quelques chiffres..... 06

## **I- LA DÉCISION DU MAÎTRE D'OUVRAGE ..... 07**

CONSIDÉRANT QUE..... 08

LA DÉCISION EST DE ..... 08

## **II- LES MESURES ENVISAGÉES AU REGARD DES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ..... 09**

Sur les enjeux liés au projet ..... 09

Sur la préservation de l'environnement, des paysages  
et du cadre de vie ..... 10

Sur l'accompagnement de la transition énergétique ..... 11

Sur l'aménagement du territoire ..... 11

Sur les activités agricoles et les retombées  
économiques ..... 12

Sur la sécurité ..... 13

Sur la poursuite de la concertation ..... 13

CONCLUSION ..... 14

# L'ESSENTIEL DU PROJET

Lors du sommet de Madrid du 4 mars 2015, les gouvernements de la France, de la péninsule ibérique et les instances européennes se sont accordées sur la nécessité d'envisager une nouvelle interconnexion entre les réseaux de transport de gaz naturel de la France et de l'Espagne afin de faciliter les échanges gaziers de part et d'autre de la frontière, ainsi qu'avec le reste de l'Union européenne.

Un groupe de travail composé des principaux acteurs gaziers européens et piloté par la Commission européenne a alors été mis en place. Ce dernier a confié à TIGF (gestionnaire du réseau de transport et de stockage de gaz dans le sud de la France et sur l'ensemble du massif pyrénéen) et à Enagas (son homologue espagnol) l'étude du projet « South Transit East Pyrenees » (STEP).

Dans sa partie française, STEP consisterait à créer, d'ici 2022, une canalisation de transport de gaz naturel d'environ 120 km de long. Celle-ci relierait la station de compression existante de TIGF, située dans l'Aude (sur la commune de Barbaira), à la frontière espagnole dans la partie la plus accessible du massif pyrénéen. Son coût est estimé à 290 M€ côté français.

La canalisation envisagée serait enterrée à 1 mètre de profondeur minimum. Elle se composerait de tubes en acier d'un diamètre nominal de 900 mm. Sept à huit postes dits « de sectionnement » seraient également répartis le long de l'ouvrage.

Le projet STEP s'inscrit dans la politique énergétique européenne qui a pour principal objectif de promouvoir la sécurité d'approvisionnement, la fluidité et la compétitivité, aux citoyens l'Union européenne. À ce titre, il figure depuis le 23 novembre 2017 sur la liste des « Projets d'intérêt commun » de la Commission européenne. Ce statut ouvre notamment la possibilité de solliciter des financements européens au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe.

STEP est un projet européen de solidarité énergétique. Il est aussi conçu au bénéfice des territoires traversés ; en cela il permet :

- de sécuriser et renforcer l'alimentation régionale en gaz
- de favoriser le raccordement de nouvelles communes au gaz naturel
- d'accompagner la transition énergétique régionale en facilitant notamment le développement de la production locale de biométhane
- d'étudier l'opportunité de poser une fibre optique afin d'améliorer la desserte numérique des territoires.

Par ailleurs TIGF mettra en place les conditions permettant de favoriser les retombées économiques locales, et l'insertion professionnelle.

# UNE CONCERTATION VOLONTAIRE

À un stade précoce de ses études et en amont de toute décision, TIGF a fait le choix de saisir volontairement la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en vue de l'organisation d'une concertation préalable. Cette autorité administrative indépendante a désigné, le 5 juillet 2017, Madame Anne-Isabelle PARDINEILLE en tant que garante, avec l'appui de Michel HABIG.

Lors de sa séance plénière du 4 octobre 2017, la CNDP a approuvé le calendrier et les modalités d'organisation de la concertation du projet STEP. Celle-ci s'est déroulée du 21 novembre 2017 au 23 janvier 2018.

**Conformément à l'article L 121-16 du Code de l'environnement, ce document présente les enseignements que TIGF tire de la concertation au regard notamment du bilan des garants ainsi que les mesures qu'il juge nécessaires de mettre en place.**

## LA CONCERTATION EN QUELQUES CHIFFRES

### Le territoire

- 1 région, l'Occitanie
- 2 départements : l'Aude et les Pyrénées-Orientales
- 95 communes au sein de l'aire d'étude restreinte

### L'information

- 1 conférence de presse de lancement
- 450 exemplaires du dossier de concertation distribués et 1 250 synthèses cartographiques
- 95 kits d'information sur le projet et la concertation mis à disposition de chacune des communes de l'aire d'étude réduite
- 1 609 visites sur le site internet (916 visiteurs uniques et 8 366 pages vues)
- 137 articles et reportages dans la presse régionale durant la concertation

### La participation

- 7 rencontres territoriales (106 participants)
- 7 réunions publiques (140 participants)
- 2 réunions de clôture (121 participants)
- 2 cahiers d'acteurs
- 156 contributions enregistrées (tous modes de participation confondus)

# I. LA DÉCISION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

TIGF, maître d'ouvrage du projet STEP,

- Vu la Déclaration de Madrid du 4 mars 2015 (sommet pour les interconnexions énergétiques Espagne-France-Portugal-Commission européenne-BEI) ;
- Vu le règlement UE n°347/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2013 concernant des orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes ;
- Vu la décision de la Commission européenne du 23 novembre 2017 modifiant l'annexe VII du règlement n°347/2013 concernant la liste des projets d'intérêt commun de l'Union ;
- Vu les articles L. 121-1 et suivants du code de l'environnement, et en particulier les articles L. 121-8-II , L121-9, L121-15-1 à L121-16-1 ;
- Vu les articles R121-19 à R121-24 du Code de l'environnement ;
- Vu le dossier de saisine volontaire adressé par TIGF à la Commission Nationale du Débat Public le 27 juin 2017 ;
- Vu la décision de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) n°2017/29/STEP/1 du 5 juillet 2017 relative à l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide de Madame Anne-Isabelle PARDINEILLE, garante, appuyée par Monsieur Michel HABIG ;
- Vu la décision de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) n°2017/60/STEP/2 du 4 octobre 2017 approuvant les modalités, le calendrier et le dossier de concertation préalable ;
- Vu les décisions de la CNDP n°2018/21/STEP/3 et n°2018/22/STEP/4 du 5 mars 2018, validant le bilan de la concertation préalable dressé par les garants le 18 février 2018 et la nomination de Mme PARDINEILLE pour veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

## DÉCISION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

### CONSIDÉRANT QUE

- TIGF a engagé volontairement la concertation afin d'enrichir ses études ;
- TIGF a souhaité, grâce à la concertation préalable, éclairer le choix du fuseau (bande de 1 km de large en moyenne) au sein duquel ses études se poursuivront ;
- Un large dispositif d'information et de participation, validé par la CNDP, a été déployé ;
- Le public s'est largement saisi de l'opportunité de s'informer via internet ;
- Le nombre de contributeurs est resté relativement limité par rapport au nombre de personnes potentiellement concernées, mais que les échanges ont été enrichissants ;
- Le public s'est exprimé sur un grand nombre de sujets, très variés avec une diversité de points de vue ;
- Les thématiques concernant l'environnement, l'impact paysager, la problématique de l'eau et l'agriculture sont les principales identifiées ;
- Peu d'expressions ont porté directement sur le choix du fuseau à privilégier, mais que la concertation a fait apparaître un plus grand nombre de sensibilités sur le fuseau Ouest et des opportunités plus évidentes sur le fuseau Est.
- Le bilan des garants de la CNDP recommande à TIGF :
  - de persévérer dans le processus enclenché dès 2016, et dont la « concertation préalable » ne fut qu'une étape, en proposant les moyens qu'il a évoqués lors des réunions/bilan et qu'il jugera les plus adaptés à la concertation, qui se poursuivra jusqu'à l'enquête publique et au-delà ;
  - d'associer le public (individuel ou représenté collectivement) de manière loyale et transparente ;
  - de partager des connaissances avec les « sachants » des associations environnementales, les techniciens et les élus de terrain, ou les simples citoyens soucieux de leur territoire, facteur essentiel de l'enrichissement du projet, de la réussite dans les choix des options de passage en vue d'une meilleure acceptabilité des impacts et de leur atténuation.



#### LA DÉCISION EST DE :

- **retenir le fuseau Est pour y rechercher un couloir de passage dit « de moindre impact » d'une largeur moyenne de 100 mètres ;**
- **suivre les recommandations du bilan des garants de la CNDP ;**
- **prendre en considération les préoccupations soulevées en concertation ;**
- **poursuivre les études du projet STEP en continuant à y associer les parties prenantes concernées et le public.**



## II. LES MESURES ENVISAGÉES AU REGARD DES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Au vu des enseignements de la concertation préalable, et conformément à ses pratiques en tant que maître d'ouvrage responsable, TIGF propose de mettre en place les mesures suivantes dans le cadre de la poursuite de ses études :

### SUR LES ENJEUX LIÉS AU PROJET

#### ENSEIGNEMENTS

**Au regard des enseignements de la concertation sur :**

- La perception de la politique européenne de l'énergie et de la place du gaz dans la transition énergétique.
- La connaissance du fonctionnement et du rôle du réseau gazier .

#### MESURES

**TIGF s'engage à :**

- **Prendre toute sa part pour le développement et les évolutions à venir dans l'organisation et la production de l'énergie de demain.**
- **Relayer via le site internet du projet les documents** qui pourront s'avérer pertinents pour éclairer le public et les parties prenantes sur :
  - les enjeux associés au projet ;
  - le fonctionnement du réseau gazier, son rôle dans l'accompagnement de la transition énergétique ;
  - les enjeux liés à la dépendance énergétique de l'Union européenne et de ses États-membres dont la France.
- **Favoriser la participation à des événements et le dialogue avec les institutionnels et les parties prenantes** afin de partager sur le rôle et fonctionnement du réseau gazier.

## MESURES ENVISAGÉES

### SUR LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT, DES PAYSAGES ET DU CADRE DE VIE

#### ENSEIGNEMENTS

##### Au regard des enseignements de la concertation sur :

- La nécessaire insertion de l'ouvrage dans les paysages du territoire, en particulier dans certains secteurs tels que le massif des Albères ou les Aspres.
- Le caractère temporaire des effets du projet sur l'environnement naturel et la possibilité de remettre en état les milieux « à l'identique ».
- Les conséquences plus particulières du projet sur la ressource en eau, la forêt et la garrigue.

#### MESURES

##### TIGF s'engage à :

- **Poursuivre ses études selon la démarche « éviter, réduire, compenser »**, l'évitement demeurant la priorité absolue de TIGF.
- **Lancer des réflexions communes avec les acteurs du territoire** afin de recueillir leurs connaissances et préoccupations sur des thèmes clés identifiés lors de la concertation préalable.
- **En organisant des ateliers thématiques :**
  - Atelier « Albères » autour des thèmes : risque incendie, hydrologie, paysage, suberaie, environnement.
  - Atelier « Eau » autour des thèmes : nappes phréatiques et zones de captage, irrigation, méthode de franchissement des cours d'eau, gestion de l'eau pendant le projet.
  - Atelier « Incendie » autour des thèmes : défense de la forêt contre l'incendie (coupe-feux, pistes), mesures et organisation particulière des travaux en lien avec le risque incendie et examiner plus spécifiquement l'opportunité d'utiliser la piste de travail comme piste coupe-feu ou piste de défense de la forêt contre l'incendie (DFCI) afin de contribuer à la protection des milieux naturels, de la faune et de la flore contre le risque incendie.
- **En prenant en compte l'impact paysager sur les zones boisées :**
  - Application d'une méthodologie de recherche de couloir intégrant l'aspect paysager limitant au maximum les effets de rupture visuelle.
  - Utilisation d'un outil de modélisation 3D pour trouver et valider les meilleures options de couloirs dans ces milieux où la bande de servitude ne pourra plus être reconstituée avec des arbres de haute futaie.
- **Intégrer dans les études environnementales approfondies sur les 4 saisons** les données issues de la concertation et des ateliers thématiques à venir.
- **Partager les données environnementales** ainsi recueillies de manière à contribuer à la connaissance collective des milieux en vue de leur préservation.

## MESURES ENVISAGÉES

### SUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

#### ENSEIGNEMENTS

##### Au regard des enseignements de la concertation sur :

- La volonté de promouvoir la transition énergétique au niveau national comme local.
- L'opportunité d'encourager localement en priorité la production d'énergies renouvelables et notamment le développement de la production décentralisée de biométhane.
- Le temps nécessaire à la mise au point de nouvelles technologies destinées à stocker l'énergie d'origine renouvelable (Power-to-gas notamment).

#### MESURES

##### TIGF s'engage à :

- Poursuivre la démarche déjà engagée d'identification des projets de méthanisation dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales par l'intermédiaire de la mission confiée au bureau d'études spécialisé Solagro.
- S'inscrire, le cas échéant, en tant que partenaire dans le montage des projets identifiés et faciliter l'injection du biométhane sur le réseau TIGF.
- Poursuivre, plus globalement, les efforts de Recherche & Développement entrepris par TIGF pour accélérer la transition énergétique.

### SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### ENSEIGNEMENTS

##### Au regard des enseignements de la concertation sur :

- La volonté de préserver le potentiel de développement des communes.
- La compatibilité entre la canalisation et d'autres infrastructures existantes ou en projet.
- La desserte numérique des territoires.
- Les possibilités de raccordement de nouvelles communes au gaz naturel.

... et conscient du fait que le territoire, de par sa topographie, constitue de longue date un couloir de passage pour de nombreuses infrastructures transfrontalières.

#### MESURES

##### TIGF s'engage à :

- **Poursuivre le dialogue avec les communes concernées** aux différents stades des études afin d'identifier leurs projets de développement.
- **Étudier les possibilités de favoriser l'implantation de la canalisation à l'écart des principaux enjeux urbains** existants ou identifiés pour l'avenir.
- Examiner, avec les acteurs concernés, l'opportunité de **déployer en parallèle de la canalisation STEP une fibre optique intégrale** qui sera mise à leur disposition afin de contribuer à la desserte numérique de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.
- **Poursuivre les discussions engagées avec GRDF** afin d'identifier les opportunités de raccordements de nouvelles communes au gaz naturel sur le territoire.

# MESURES ENVISAGÉES

## SUR LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

### ENSEIGNEMENTS

#### Au regard des enseignements de la concertation sur :

- La préservation de l'outil agricole pendant et après le chantier.
- Le délai de reprise des cultures.
- La nature et les barèmes d'indemnisation pour les exploitants.
- Suivi et préservation des appellations de labels pour certaines parcelles.
- Les retombées économiques locales.

### MESURES

#### CONCERNANT LA PRÉSERVATION DE L'OUTIL AGRICOLE, TIGF S'ENGAGE À :

- **Poursuivre les discussions engagées avec les chambres d'agriculture départementales qui permettront :**
  - d'établir un protocole d'accord interdépartemental décrivant la nature et la consistance des travaux, et fixant notamment des barèmes d'indemnisation adaptés et équitables pour l'ensemble des exploitants,
  - de déterminer les spécificités des cultures locales (délais de retour à une production normale, périodes de traitements et de récolte, irrigation...).
- **Se rapprocher des organismes de contrôle des appellations d'origine contrôlée (ex-INAO)** pour examiner les spécificités des différentes appellations et les mesures particulières à envisager .
- Déterminer, dans le cadre des études, **le niveau d'enfouissement de la canalisation nécessaire à la production arboricole et viticole** et/ou à faciliter certains travaux agricoles au-dessus de celle-ci (sous-solage...).

#### AU SUJET DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES, TIGF S'ENGAGE À :

- **Poursuivre les discussions engagées avec les acteurs de l'économie locale afin d'envisager une « convention de partenariat en faveur de l'emploi local et de l'insertion sociale »** qui pourrait porter notamment sur :
  - le recensement des entreprises locales potentiellement intéressées par le chantier ;
  - l'accompagnement et la formation de ces entreprises pour leur permettre de se positionner dans les meilleures conditions sur les futurs appels d'offres ;
  - l'organisation de rencontres entre les entreprises spécialisées et leurs futurs sous-traitants locaux ;
  - la création d'un observatoire des retombées socio-économiques du chantier, impliquant les acteurs locaux (dont les chambres consulaires et les représentants des filières).



## MESURES ENVISAGÉES

### SUR LA SÉCURITÉ

#### ENSEIGNEMENTS

##### Au regard des enseignements de la concertation sur :

- L'impératif de protection des biens et des personnes à proximité d'une canalisation gazière.
- La compatibilité de la pose d'un gazoduc avec les risques sismiques et incendie notamment.

#### MESURES

##### TIGF s'engage à :

- Maintenir la sécurité comme la priorité absolue de TIGF.
- Intégrer dans l'Etude de danger les risques spécifiques identifiés sur le territoire traversé.

### SUR LA POURSUITE DE LA CONCERTATION

#### ENSEIGNEMENTS

##### Au regard des enseignements de la concertation sur :

- L'accès du public à une information complète, sincère et transparente.
- La prise en compte des avis exprimés au cours de la concertation.
- L'association de certaines personnalités, structures ou organismes locaux aux études.
- Le besoin et la volonté de poursuivre l'information du public sur des sujets complexes.

#### MESURES

##### TIGF s'engage à :

- **Poursuivre le dialogue territorial tout au long des études** et, le cas échéant, de son projet, en lien avec la garante nommée par la CNDP.
- **Informer régulièrement les élus du territoire**, en particulier les maires et leurs conseils municipaux, sur l'avancée des études du projet.
- **Mettre en place des ateliers thématiques** auxquels seront conviés les représentants des territoires concernés (voir plus haut).
- **Dialoguer avec les représentants de la profession agricole** et associer les propriétaires et exploitants potentiellement concernés, dès lors que ceux-ci pourront être identifiés.
- **Poursuivre l'information, la communication et les échanges initiés avec le public** en mettant notamment à jour régulièrement le site internet dédié ([www.step-tigf.fr](http://www.step-tigf.fr)) et en s'appuyant sur les relais locaux et en particulier les municipalités concernées.
- **Garantir l'accès au public à toutes les informations pertinentes** notamment en ce qui concerne les effets du projet sur l'environnement en application des textes réglementaires européens.
- **Mettre en place un « principe de participation du public » en application de la directive n°347/2013 relative aux projets d'intérêt commun** qui permettra notamment d'associer le public de part et d'autre de la frontière afin d'éclairer les phases ultérieures d'études.

# CONCLUSION

---

**TIGF s'engage à :**

- **Respecter l'ensemble de ces mesures issues des enseignements de la concertation.**
- **Se rendre disponible auprès des parties prenantes et du public pour réaliser des points d'avancements du projet et ce jusqu'à l'enquête publique.**
- **Partager les résultats des ateliers thématiques qui nourriront les études du projet.**
- **Rester à l'écoute de toutes propositions permettant d'enrichir les études du projet.**

*Dominique Mockly*



**TIGF** TRANSPORT ET  
INFRASTRUCTURES  
GAZ FRANCE

40 avenue de l'Europe  
CS 20522  
64010 PAU CEDEX  
Tél. : +33(0)5 59 13 34 00  
Fax : +33(0)5 59 13 35 60

**[www.tigf.fr](http://www.tigf.fr)**

Propriété de TIGF



**Cofinancé par l'Union européenne**

Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe

L'auteur de cette publication en est le seul responsable. L'Union Européenne ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui y figurent.